

Chapitre 1

Explications relatives au dossier de formation et des prestations Banque

Ce chapitre intitulé «Explications relatives au dossier de formation et des prestations Banque (DFP Banque)» vise à vous donner un aperçu de la formation commerciale initiale Banque, du déroulement de l'apprentissage de trois ans et de l'utilisation du présent DFP.

Tous les documents originaux à l'échelle suisse et les informations actuelles sur la formation commerciale initiale figurent sur la page d'accueil de la Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales www.csbfc.ch.

Vous trouverez sur la page d'accueil de l'ASB, www.swissbanking.org, les documents de base, le matériel supplémentaire, les compléments et mises à jour du DFP ainsi que les informations actuelles de la branche de formation et d'examens Banque.

A certains endroits dans le DFP, il est explicitement renvoyé aux documents de base et au matériel supplémentaire tandis qu'à d'autres endroits des extraits de ces documents sont reproduits. Ces renvois sont signalés par une flèche « ► ». Les documents correspondants peuvent, le cas échéant, être consultés et téléchargés à l'adresse www.swissbanking.org.

Pour comprendre les abréviations et termes employés, veuillez vous reporter au ► [répertoire des abréviations](#).

Introduction au dossier de formation et des prestations Banque

Aussi attrayante qu'étendue, la formation commerciale initiale auprès d'une banque vous prépare au profil d'employé(e) de banque généraliste avec orientation vers le conseil à la clientèle et vous donne accès à un métier diversifié qu'accompagnent des possibilités de développement, que ce soit au sein d'un établissement bancaire ou de toute autre entreprise à vocation commerciale.

La formation professionnelle initiale dure trois ans et permet d'obtenir le certificat fédéral de capacité d'«employée de commerce/d'employé de commerce CFC». Durant votre apprentissage, vous acquérez toutes les connaissances et compétences nécessaires à une entrée réussie dans le monde du travail. Un apprentissage couronné de succès est important en termes d'accès au prochain échelon de votre formation.

Le DFP vous soutient au fil des trois ans de votre apprentissage dans l'entreprise formatrice et durant les cours interentreprises. Il constitue la base de votre formation initiale auprès d'une banque. Les contenus du DFP se fondent sur ► [l'Ordonnance sur la formation](#) employée/employé de commerce et sur ► [le plan de formation](#).

La branche de formation et d'examens Banque est placée sous l'égide de l'Association suisse des banquiers (ASB). Veuillez adresser vos remarques et suggestions sur le DFP à ausbildung@sba.ch.

Utilisation du dossier de formation et des prestations Banque

Le DFP s'adresse tout d'abord à vous et se veut un moyen auxiliaire pour votre formation en entreprise. Il vise également, dans un deuxième temps, à soutenir les formateurs dans la planification et la mise en œuvre de la formation.

Dans le ► **chapitre 2**, vous trouverez une ► **vue d'ensemble de la formation en entreprise**.

Dans le cadre du contrôle personnel de l'avancement de l'apprentissage, vous tenez un ► **document d'apprentissage** qui vous est présenté au ► **chapitre 3** du DFP.

Le thème central du DFP est constitué du ► **chapitre 4** avec les ► **objectifs de formation** Branche et Entreprise pour la partie entreprise. Vous verrez apparaître le terme d'«aptitude partielle» liée à la formation. Le ► **catalogue des aptitudes partielles Banque et le catalogue des aptitudes partielles MSP** vous accompagneront tout au long de votre formation et serviront au contrôle permanent de l'avancement de la formation et de l'apprentissage.

Le DFP sert par ailleurs de moyen auxiliaire

- lors du déroulement des ► **situations de travail et d'apprentissage** (► **chapitre 5**),
- lors du déroulement des ► **cours interentreprises et contrôles de compétences** (► **chapitre 6**) et
- des préparatifs à la ► **procédure de qualification en entreprise** (pratique professionnelle – oral et écrit) (► **chapitre 7**).

La majeure partie des banques formatrices utilise des plateformes didactiques électroniques (par ex. CYPnet, Time2Learn), lesquelles traitent en particulier des contenus des chapitres 4 et 5 du DFP. Renseignez-vous de préférence auprès de votre entreprise formatrice sur la procédure à suivre.